

## À propos du CHSCT

Suite aux élections de décembre 2018, des nouveaux représentants du personnel au Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), se sont rencontrés en vue de préparer le prochain CHSCT qui se tiendra le mardi 19 mars.

Parmi les points mis à l'ordre du jour :

- Secrétaire du CHSCT et modalité de gestion
- Formation obligatoire pour les membres du CHSCT
- Local du CHSCT
- Présentation rapport d'activité 2018 (CIG)
- Présentation rapport 2018 sur l'évolution des risques professionnels et le programme de prévention pour 2019 (présenté par le conseiller de prévention)
- État des lieux des documents et des outils obligatoires
- Point sur le groupe de travail du CHSCT concernant les EPI
- Suivi des actions de prévention
- Médecine de prévention

Pour toutes questions concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, nous vous rappelons qu'il faut saisir le Conseiller de prévention, à la DRH, à partir du 11 mars 2019 :

**Francis Picault au 01 80 60 90 06**

## L'Union Locale CGT conserve son local aux Lilas

Le Maire des Lilas a confirmé la mise à disposition du local situé au 82 bis avenue Pasteur pour les activités de l'Union locale CGT Bagnolet - les Lilas. Ce local, outre les permanences de notre syndicat, est utilisé par la section syndicale CGT des assistantes maternelles de Bagnolet et des Lilas, ainsi que pour diverses permanences - occasionnelles et régulières - de l'Union locale. Nous nous réjouissons que, par cette décision, le maire des Lilas confirme l'importance qu'il porte à la présence de la CGT aux Lilas.

## La FSU répond à la CGT

À notre demande, une rencontre s'est tenue, le 31 janvier, entre la section FSU des Lilas et notre syndicat. Nous avons notamment proposé à la FSU de travailler en commun la préparation des CT et des CHSCT.

La FSU nous a répondu qu'elle avait « opté pour des préparations distinctes. » à ces instances paritaires employeurs/salariés.

Nous regrettons cette position, qui nous semble aller à l'encontre des intérêts des agents. En particulier, pour le CHSCT, dont l'objet concerne principalement des conditions de travail, d'hygiène de sécurité, nous estimons que la préparation des dossiers réalisée de façon collégiale par tous les représentants du personnel est indispensable.

# bulletin d'information syndicale

## des agents territoriaux de la ville des Lilas



## Hors de portée

Pour éteindre le mouvement des gilets jaunes, le pouvoir a eu recours aux mêmes méthodes que celles utilisées contre les luttes syndicales : une répression policière des plus brutales et l'instrumentalisation d'une violence physique qui s'exprime désormais systématiquement lors de toutes les manifestations.

Mais cela n'a pas suffi. Ce mouvement insolite a obligé Macron à lancer son « grand débat ». Le pouvoir en a profité pour reprendre la main en sortant de son sac une autre vieille ficelle : opposer le bon peuple, à ces fainéants de fonctionnaires. Le but de ce « grand débat » serait alors de décider, notamment, quel service public devrait être supprimé pour faire des économies.

Lors d'une de ces conférences présidentielles, Macron s'est exprimé sur sa vision de la Fonction publique territoriale : « On a perdu et fermé ce que j'appelle souvent les fonctionnaires de guichet, qui accueillent les gens et qui sont à portée d'engueulade ».

Les 1,895 millions de fonctionnaires territoriaux, dont les missions sont spécialisées sur du service de proximité, apprécieront de savoir que, selon le Président, la plupart d'entre eux ne sont pas en contact avec le public ou ne l'accueillent pas et que la vocation des agents seraient d'être « à portée d'engueulade ».

Nous sommes bien placés pour savoir que les agents du service, notamment en Seine-Saint-Denis, sont particulièrement exposés à la colère du public, qui, malheureusement, passe parfois à l'acte et ne se contente pas « d'engueuler » les collègues.

Comment ne pas mettre en rapport ces réactions, d'un public, parfois excédé, parce que les moyens du service public sont en chute libre et ne permettent pas de satisfaire les demandes?

Comment ne pas faire de rapport entre ces tensions « aux guichets » et la violence qui s'exprime dans nos villes, laquelle n'est que le produit d'une politique nationale de casse sociale et de paupérisation en redistribuant systématiquement les richesses produites par le travail aux classes les plus favorisées?

Il est une catégorie de personnes, que le président Macron connaît bien et qui est totalement hors de portée d'engueulade, y compris des gilets jaunes : ces grands patrons qui ont bénéficié, depuis des lustres, de tant de largesses gouvernementales à coups d'exonérations sociales, fiscales et autres subventions publiques et qui continuent de s'enrichir, comme si de rien n'était.

**Il est temps d'imposer, par la grève, la justice sociale : tous en grève le 19 mars !**

## Anastasia

Un protocole d'accord définit que, dans notre collectivité, les comptes rendus syndicaux des Comités techniques sont imprimés par l'employeur.

Lors d'une réunion, tenue le 14 février, dans son bureau, nous avons eu la désagréable surprise de constater que le Directeur général des services s'est livré à une forme de chantage à laquelle nous n'étions pas habitués.

Estimant que notre compte rendu de CT du 14 décembre, comportait des « propos diffamatoires », il a conditionné l'impression de ce document au fait que nous distribuions le courrier de l'employeur, adressé à notre syndicat, en réponse à ce tract.

Devant notre refus de céder à cette demande, nous avons été contraints d'imprimer par nous-mêmes nos deux comptes rendus (14 décembre et 22 janvier).

**Si notre tract, comporte des propos « diffamatoire », qu'est-ce qui empêche l'employeur d'engager des poursuites à notre encontre ?**

Nous condamnons fermement cette censure et nous exigeons l'application stricte du protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux.

## Pour être plus fort ensemble, je me syndique à la CGT

Nom : .....

Prénom : .....

Service : .....

Téléphone : .....

Email : .....

À déposer dans la boîte aux lettres du syndicat au 82bis avenue Pasteur ou à remettre à un militant.

# Projet de réforme de la Fonction publique

## UN PROJET DESTRUCTEUR

**Le gouvernement a rendu public son projet de loi de réforme de la Fonction publique le 12 février 2019.**

**Le pouvoir se donne comme objectif que ce texte soit présenté en conseil des ministres à la fin mars pour être adopté avant l'été.**

**La lecture du projet ne laisse aucun doute sur son intention : c'est la liquidation pure et simple du statut pour restructurer et privatiser à brève échéance le service public.**

**Tout porte à penser que ce projet, s'il devait s'appliquer, aboutisse à un résultat comparable à ce qui s'est passé, par exemple, dans les télécom ou le logement social.**

**Voici les caractéristiques les plus marquantes de ce texte.**

### Fusion du CT et du CHSCT

Comme dans le privé, Comité Technique (CT) et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) seront fusionnés pour être remplacés par un « Comité social d'administration ». De fait, cela signifie qu'il y aura moins de moyens pour la prévention et les conditions de travail.

### Restriction du champ d'action des CAP

L'avis préalable des Commissions Administrative Paritaires (CAP) sur les mutations, les mobilités, l'avancement et la promotion ne sera plus obligatoire. Les missions de la CAP seront recentrées sur « la prévention, le traitement et l'accompagnement des situations individuelles les plus complexes ».

### Renforcement du pouvoir central

Le gouvernement pourra appliquer par ordonnances des dispositions législatives en matière de négociation dans la fonction publique. L'objectif étant de reprendre

la main, tel que cela s'est fait, notamment, avec l'assurance chômage.

### Plus de contractuels

Le recours aux contractuels sera généralisé sur toutes les catégories hiérarchiques pour y occuper sans limitation des emplois permanents.

La portabilité des CDI entre les différents versants de la fonction publique sera favorisée.

### Plus de précarité

Le cadre du recours aux contrats sur des emplois à temps non complet de la Fonction publique territoriale sera élargi. Les agents contractuels sur des emplois inférieurs à 50% de la durée légale seront plus nombreux.

Des durées minimales et maximales d'occupation pour certains emplois seront instaurées. Un « contrat de projet » pourra être établi, pour une durée déterminée maximale de 6 ans.

### Des managers sans état d'âme

Des postes de direction du public sont ouverts aux salariés du privé.

On peut supposer que l'objectif est d'utiliser les pires méthodes managériales en usage dans le privé pour détruire le service public. Un air de déjà vu avec ce qui s'est fait à France Telecom ou dans les offices HLM.

### Instauration de la prime au mérite

La « reconnaissance de l'engagement et de la performance professionnelle » et « du mérite » sera prise en compte pour la rémunération des agents (ce que permet déjà le RIFSEEP). Les mêmes critères seront appliqués pour conditionner l'avancement et la promotion.

### Suppression de jours de congés

Les régimes dérogatoires antérieurs à 2001 concernant le temps de travail seront supprimés. En clair : l'application stricte des 25 jours de congés annuels deviendra une obligation. Les jours supplémentaires, acquis localement, seront supprimés.

### Les moyens de la liquidation

« Dans un contexte de réorganisation des services », l'élargissement des mesures favorisant la mobilité ou les départs vers le privé sera appliqué. Prime de départ volontaire, dans le cadre d'une démission, et rupture conventionnelle feront désormais partie du paysage réglementaire du service public. La rupture conventionnelle concernera tous les contractuels et sera expérimentée pour les fonctionnaires de l'État et hospitaliers. Les fonctionnaires pourront être mis à disposition pour une durée d'un an auprès du privé en vue d'une reconversion professionnelle. Les centres interdépartementaux de gestion seront fusionnés à l'échelle régionale.

**Le 19 mars, c'est par une grève massive  
que nous devons tous répondre à ce projet destructeur !**

**Agents, population, nous sommes tous concernés !**

**Non à la destruction et la privatisation du service public !**

**Rendez-vous local à 13 heures devant la mairie des Lilas**